

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@mairie-nantes.fr



Nantes, le 23 janvier 2018

Une innovation nationale au service de l'inclusion bancaire

Nantes lance la micro épargne solidaire accompagnée

L'épargne est possible aussi pour les faibles revenus, elle est même une solution pour l'inclusion bancaire.

Pour accompagner les Nantais en situation de précarité financière, le Crédit Municipal de Nantes et la Ville de Nantes lancent la micro épargne solidaire accompagnée. Ce service innovant, qui n'est encore proposé nulle part ailleurs en France, est le fruit d'une co-construction, pilotée par le Crédit Municipal de Nantes, avec de nombreux acteurs.

La Ville de Nantes, avec son Centre Communal d'Action Sociale, est la première ville à expérimenter ce dispositif qui a vocation à être adopté par tout acteur intéressé, structure d'accompagnement social et établissement financier, lié par un partenariat sur le territoire national.

Ce nouveau service répond aux besoins des Nantais en situation de vulnérabilité financière et sociale, qui seront accompagnés dans leur démarche. La Ville de Nantes prévoit, en outre, de participer à leur effort d'épargne avec une nouvelle aide spécifique permettant de réaliser leurs projets.

La micro épargne constitue la deuxième facette de la micro finance après la mise en place du micro-crédit à Nantes à la fin des années 90, visant le même objectif : favoriser l'inclusion bancaire et l'insertion sociale.

Première en France

La micro épargne solidaire accompagnée : une solution innovante pour prévenir les difficultés financières et sociales

Le Crédit Municipal de Nantes a mis au point, grâce à un large travail de concertation qu'il a piloté, un nouvel outil qu'il lance ce mardi 23 janvier, la micro épargne solidaire accompagnée, pour autonomiser les publics en situation de fragilité financière. La Ville de Nantes, l'un des acteurs de la solidarité associés à cette démarche, est la première à proposer cette solution, dès aujourd'hui, aux Nantais. Au-delà d'un accompagnement social des personnes souhaitant ouvrir un livret, elle a fait le choix de leur apporter également une aide financière complémentaire.

Le contexte : l'absence d'un outil d'épargne adapté aux publics précaires

En France, environ 3 millions de personnes sont en situation de fragilité financière, et seulement 10 % d'entre elles bénéficient d'une offre bancaire spécifique. Il existe cependant une large palette de solutions, se concentrant souvent sur le compte courant ou le crédit. La solution de l'épargne est rarement envisagée. Pourtant, micro-crédit et micro-épargne sont deux facettes de la microfinance. Ils peuvent contribuer, séparément ou associés, à la prévention des difficultés budgétaires et sociales.

Qu'est-ce que la micro épargne ? Pour qui ? Pour quoi faire ?

La micro épargne consiste à épargner des petites sommes d'argent pour constituer une réserve pouvant être utilisée en cas de coups durs, d'imprévus, de projets. Elle est un outil de sensibilisation des ménages à faibles revenus à l'épargne et peut contribuer notamment à lutter contre leur surendettement.

Cette pratique est très courante dans les pays en développement (en Afrique notamment), mais jusqu'à ce jour, inexistante en France.

La micro épargne solidaire accompagnée s'adresse aux personnes identifiées par toute structure d'accompagnement social comme étant en situation économique fragile et pour lesquelles le moindre incident (appareil ménager en panne, problèmes familiaux...) peut entraîner un déséquilibre budgétaire et accentuer les difficultés.

Cette nouvelle solution d'épargne peut être constituée pour :

- la réalisation d'un projet (équiper un logement, acheter un ordinateur...)
- faire face à un problème ponctuel, un imprévu (épargne de précaution)
- faire ou se faire plaisir

Les principales caractéristiques du livret de micro épargne accompagnée mis au point par le Crédit Municipal de Nantes

- montant minimum de 1€ à l'ouverture
- plafonné à 3000 €
- pas de frais de dossier
- taux de rémunération fixé à 1,25 %
- épargne disponible à tout moment, retraits libres et gratuits
- accessible en ligne
- accompagnement à la démarche d'épargne, à la gestion du projet, à l'usage du numérique
- solidaire : le capital finance un objet social
- avec option de partage
- un livret par foyer

L'accompagnement par la Ville de Nantes

- un accompagnement des Nantais souhaitant y souscrire par des conseillers solidaires du CCAS : information, conseil, diagnostic, budget.
- une aide financière par un **abondement de 25 % de la somme épargnée, dans la limite de 250€** pour financer un projet
- cette aide financière est complémentaire aux autres aides existantes

De l'idée à la réalisation : un projet piloté par le Crédit Municipal de Nantes

Fort de ces constats, le Crédit Municipal de Nantes, expert de l'économie sociale et solidaire, a imaginé le développement d'une micro épargne, en partenariat avec des structures d'accompagnement social, à l'image de ce qui a été mis en place pour le micro-crédit. Il a ainsi mené une démarche de co-construction avec de futurs utilisateurs, 7 CCAS de villes du Grand Ouest (Nantes, Angers, Laval, La Roche sur Yon, Rennes, Tours Saint-Herblain), en étroite relation avec la Banque de France, le Fonds de Cohésion sociale, la Caisse des dépôts, l'Union Nationale des CCAS et le CNFPT.

Tous y voient un **élargissement de la panoplie des solutions d'inclusion bancaire et financière mobilisables pour les personnes exclues des dispositifs bancaires classiques.**

Première utilisatrice, la Ville de Nantes y associe une nouvelle aide facultative

La Ville de Nantes est la première à proposer la micro épargne solidaire accompagnée, via son CCAS qui est la porte d'entrée pour l'accompagnement social des Nantais. Dès aujourd'hui, ils peuvent se renseigner auprès des conseillers solidaires.

Sur le même modèle que le micro-crédit, **l'accompagnement social est un élément essentiel de la micro-épargne : toute personne bénéficiera d'un diagnostic de ses droits et de son budget** afin de s'assurer qu'elle bénéficie bien des aides possibles dans sa situation.

Par ailleurs, **elle sera aussi aidée dans ses démarches numériques** pour accéder et gérer son livret dématérialisé de micro épargne du Crédit Municipal.

Au-delà de l'accompagnement du parcours micro épargne, **la Ville de Nantes apporte son soutien financier**, sous condition de ressources, par **un abondement de 25 % de la somme épargnée sur un livret de micro-épargne, dans la limite de 250 €, pour financer un projet.** Cette nouvelle aide facultative est complémentaire et pourra être combinée aux aides existantes. Elle s'adresse aux ménages modestes. Pour une personne seule, à titre indicatif, il suffira qu'elle dispose de ressources inférieures à 1432 € par mois. Pour une famille de 4 personnes, le plafond de ressources sera de 2864 € par mois.

En quoi cette solution est innovante ?

- **par son approche solidaire** : l'épargne collectée sera exclusivement destinée au financement des prêts en microcrédit
- **par son parti pris** : utiliser l'épargne comme levier pour faire face aux fragilités financières
- **par son option de partage** : possibilité de faire don des intérêts de son épargne, même faible, à des organismes d'intérêt général
- **par sa co-construction** : sa mise au point par le Crédit Municipal de Nantes en collaboration étroite avec 7 CCAS et leurs usagers permet de proposer un outil adapté
- **par le fait que la démarche soit duplicable**, et c'est sa vocation, par d'autres structures d'accompagnement et établissements financiers

Après cette expérimentation, quelles prochaines étapes ?

Ce dispositif est lancé de manière expérimentale. La prochaine étape est d'essaimer en incitant à ajouter cette solution dans la panoplie des outils mobilisables au service de plus d'inclusion financière et sociale.

Dans ce cadre, une évaluation sera mise en place. Avec l'appui de Pascal Glémain (maître de conférence à l'Université de Rennes 2), le Crédit Municipal de Nantes et ses partenaires se retrouveront régulièrement autour d'ateliers pour mesurer l'efficacité de ce nouvel outil d'autonomisation des publics en situation de fragilité financière.

Autre axe de recherche complémentaire qui sera étudié : la micro épargne permet-elle de développer une pratique différente de l'utilisation du micro-crédit social afin d'en faire un instrument d'accompagnement social et un instrument solidaire d'appui à la trésorerie domestique des bénéficiaires ?

Quel parcours pour les Nantais intéressés ?

- 1 - Contacter le CCAS de Nantes : par e-démarche Solidarité, téléphone ou en s'y présentant physiquement
- 2 – Un rendez-vous sera proposé avec un conseiller solidaire pour étude des droits, du budget et du projet d'épargne
- 3 – Le CCAS accompagne la personne dans l'ouverture du livret de micro épargne et l'accompagne tout au long de son parcours.

Un exemple de parcours : un père de famille, n'ayant pas la garde des enfants, souhaite partir en vacances avec eux. Il fournit un devis chiffrant son projet de location à 625€. Il s'engage à épargner 75 % de la somme soit 500 € sur un nombre de mois déterminé avec son conseiller solidaire du CCAS. Il bénéficie d'un accompagnement socio-budgétaire par ce conseiller tout au long de son parcours d'épargne et à son terme, le CCAS lui verse 125€.

Contacts / renseignements

Centre Communal d'Action Sociale - 1 bis place Saint-Similien - 44 000 Nantes - Tél. 02 40 99 27 00
ou 24h/24, contact et présentation de sa situation en ligne sur la plateforme e-démarches / nantes.fr/ccas

La micro épargne : une innovation collective

Le Crédit Municipal de Nantes est à l'initiative de la micro épargne accompagnée solidaire et pilote d'une démarche de co-construction animée toute l'année 2017.

Les acteurs

Sur le territoire :

- Des représentants des CCAS de Nantes, Angers, Rennes, Saint-Herblain, la Roche-sur-Yon, Laval et Tours
- Un panel d'utilisateurs potentiels, réunis par chacun des CCAS
- Le Crédit Municipal de Nantes



A titre d'experts sur la méthodologie et les outils d'évaluation :

- L'équipe Fimosol « Finances et Monnaies solidaires », sous la coordination scientifique du Dr Pascal Glémain, maître de Conférences – HDR en Gestion et ESS Université de Rennes 2 et chercheur associé au Centre Européen de recherche en microfinance CERMI, Université de Mons (Belgique).

Partenaires sollicités :

- La Caisse des dépôts et consignations,
- La Banque de France
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- L'UNCCAS

Une démarche en 4 étapes

- 1 - février 2017 : une journée de formation sur la micro épargne
- 2 - de mars à mai 2017 : ateliers d'usagers réunis sur le territoire du Grand Ouest, pour mesurer la pertinence du projet et les conditions de sa faisabilité
- 3 - juin 2017 : mise en commun des réponses techniques, juridiques et opérationnelles
- 4 – octobre 2017 : atelier conclusif pour mettre en place de manière opérationnelle ce projet



Les conditions de faisabilité du projet issues des ateliers

- simple, facile, sécurisé ,
- offrant la possibilité d'un accompagnement à la constitution de l'épargne et à l'usage des outils numériques, pour plus d'inclusion sociale et d'inclusion bancaire,
- souple, disponibilité des fonds, aucun frais de gestion,
- une rémunération brute attractive et une gestion solidaire, pensé comme une expérimentation évaluée et appelée à essaimer.

La Ville de Nantes accompagne les usages dans leur parcours de micro épargnant

Toute personne accompagnée par le CCAS dans le cadre d'un projet de micro-épargne bénéficiera d'un diagnostic de ses droits et de son budget afin de s'assurer qu'elle bénéficie bien des aides possibles dans sa situation.

Par ailleurs, elle sera accompagnée dans ses démarches numériques pour accéder et gérer son livret dématérialisé de micro-épargne du Crédit Municipal. La personne peut notamment être aidée à créer une boîte de messagerie car disposer d'une adresse mail est nécessaire.

Des conseillers solidaires au CCAS pour informer et accompagner les usagers

La Ville de Nantes a mis en place un réseau de conseillers solidaires pour informer, orienter, aider à trouver des solutions pour les Nantais qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne. Elles délivrent des conseils pour :

- accéder aux droits, aux offres de services et aux aides financières du CCAS et des partenaires ;
- gérer au mieux leur budget : faire face à des impayés (factures d'énergie, loyer...), des dettes, un découvert... ;
- accéder au microcrédit personnel, et désormais à la micro épargne
- disposer d'une complémentaire santé adaptée
- être mieux outillés dans leur vie quotidienne : comprendre une offre commerciale, s'orienter en cas de litige avec un-opérateur privé... ;
- faire leurs démarches administratives et numériques, classer leurs documents personnels.

Nantes, pionnière de la microfinance

Le micro-crédit, l'autre facette de la microfinance, est pratiqué à Nantes depuis 1999 avec le Crédit Municipal de Nantes. En 2010, la Ville de Nantes a structuré une collaboration avec plusieurs banques via une charte de microcrédit. Entre 2010 et 2017, 1328 microcrédits, d'un montant moyen de 2000€, ont été accordés par les différentes banques partenaires.

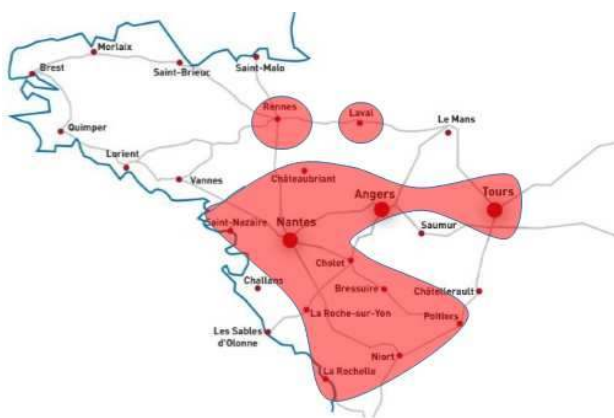
Le Crédit Municipal de Nantes, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire

Naissance en 1813

Héritier direct du Mont de Piété italien, le Crédit Municipal naît, à Nantes, en 1813. Animé, dès cette époque, d'une mission sociale, sa vocation est claire : aider les personnes en difficulté financière. En 1955, le Crédit Municipal devient Etablissement Public d'Aide Sociale, doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Établissement de crédit depuis 1984, le Crédit Municipal se situe aujourd'hui dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Une banque inscrite sur son territoire

Le Crédit Municipal de Nantes propose le service de prêt sur gage dans ses agences de Nantes, Tours, Angers et demain Rennes. Il propose également de nombreux autres services qui s'adressent aux particuliers, associations, collectivités ou entreprises. Sa vocation est constante dans l'ensemble de ses activités : être un établissement de crédit à vocation sociale, au service des habitants et de leurs territoires. Son territoire d'influence, notamment pour le microcrédit social accompagné s'étend sur les Pays de la Loire, la Bretagne, la Région Centre et le nord de la Nouvelle-Aquitaine (ex. Poitou-Charentes).



Au cœur de l'économie sociale et solidaire

Depuis la fin des années 1990, le Crédit Municipal de Nantes propose, à la fois aux particuliers et aux personnes morales, des produits d'épargne solidaire. Un compte de dépôt à terme « Munisolidarité placement », dont les intérêts donnés par les épargnants sont fléchés vers le FONDES, a ouvert la voie. Fin 2013, il a été remplacé par le Livret d'Épargne Solidaire ou le Compte d'Épargne Solidaire avec option de partage pour les particuliers et donc obligatoire pour les personnes morales. Ceux-ci contribuent au financement de projets associatifs, des microcrédits ou des emplois dans le Grand Ouest.

Acteur majeur du micro-crédit

Depuis 2000, les microcrédits personnels permettent de répondre aux besoins des personnes en situation de stabilité financière. Le Crédit Municipal de Nantes a financé, à ce jour plus de :

- 5 000 : Nombre de microcrédits personnels délivrés
- 10 000 000 € : Montant total des microcrédits personnels délivrés
- 2 134 € : Montant du microcrédit moyen

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Crédit Municipal de Nantes a rejoint l'expérimentation de la Caisse des Dépôts et des Consignations sur les micro crédits « stabilité » (Fonds de cohésion sociale).

Naissance de la micro épargne solidaire accompagnée

Fort de ces constats, le Crédit Municipal de Nantes a jugé qu'un outil manquait à la palette de services proposés à ses clients. Afin de répondre au mieux aux besoins des populations fragiles, il s'est appuyé sur son expertise dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire pour imaginer développer en France la micro épargne accompagnée, en partenariat avec une structure d'accompagnement social à l'image de ce qui a été fait pour le microcrédit social. Aussi, c'est avec une réelle volonté d'essaimage, que le Crédit Municipal de Nantes lance cette innovation.

Fiche technique du livret de micro épargne nantais

ELIGIBILITE
<ul style="list-style-type: none">- Être une personne physique majeure ayant le statut de résident français (au regard de la législation fiscale française) en situation de pauvreté ou de vulnérabilité financière.- Être en lien avec le CCAS de Nantes et répondre aux conditions d'éligibilité des aides facultatives du CCAS- Un seul Livret de Micro Épargne Solidaire par détenteur
OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un projet (par exemple : équiper un logement, acheter un ordinateur)- Faire face aux imprévus (épargne de précaution)- Se faire plaisir ou faire plaisir à ses proches
INTERETS
<ul style="list-style-type: none">- Taux de rémunération fixé à 1,25%- Décompte des intérêts à la quinzaine- Capitalisation des intérêts nets au 31/12 de chaque année- En option : épargne de partage. Sur demande de l'épargnant, 50% ou 100% des intérêts peuvent être versés au profit d'un organisme d'intérêt général choisi dans une liste établie par le Crédit Municipal de Nantes.
DISPONIBILITE
<ul style="list-style-type: none">- Épargne disponible à tout moment- Retraits libres et gratuits (minimum 1€) par chèques ou virements. Pas de retraits en espèces.
DUREE
<ul style="list-style-type: none">- Illimité tant que les revenus le justifient
VERSEMENTS
<ul style="list-style-type: none">- Versement de 1€ à l'ouverture par le Crédit Municipal de Nantes- Versements au rythme choisi par l'épargnant par chèque, virement ou via le site internet
MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT
<ul style="list-style-type: none">- Rencontre entre l'usager et un conseiller lors d'une « permanence solidaire » du CCAS de Nantes- Établissement d'un diagnostic socio-budgétaire. Au besoin et sur demande de l'usager, accompagnement social à la gestion budgétaire- Présentation des informations nécessaires pour ouvrir un LMES par un conseiller budgétaire du CCAS ainsi que des modalités de l'épargne. Au besoin, appui apporté sur la gestion dématérialisée de l'épargne- Ouverture et suivi bancaire du LMES assuré par le Crédit Municipal de Nantes
CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DE SOUTIEN DU CCAS DE NANTES
<ul style="list-style-type: none">- Aide facultative de soutien potentiellement apportée par le CCAS, pour tout projet défini et explicité, sous réserve que l'usager remplisse les conditions de ressources inscrites au règlement du CCAS- Aide sous forme d'abondement à hauteur de 25% maximum de la somme épargnée pour réaliser un projet- Plafonnement de cette aide à 250€- Contractualisation de cette aide entre le bénéficiaire et le CCAS de Nantes via l'explicitation du projet à financer par l'épargne, l'engagement d'épargne et la définition des modalités de l'accompagnement socio-budgétaire de la démarche d'épargne par un conseiller solidaire- Aide permettant de soutenir des projets pour lesquels le CCAS de Nantes ne disposait pas jusqu'à présent d'aides financières tels que les projets de vacances, de mariage et de cérémonies diverses- Aide à destination des ménages à revenu modeste (ménages dont les ressources les situent au-dessus du seuil de pauvreté mais en dessous du budget de référence – mis en exergue par l'ONPES et le CREDOC- de 1 432€ pour une personne seule. Pour une famille de 4 personnes, plafond de ressources de 2864 €/mois
GARANTIE DES DEPOTS
<ul style="list-style-type: none">- Adhésion du Crédit Municipal de Nantes au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution
PLAFOND DES DEPOTS
<ul style="list-style-type: none">- Maximum 3 000 € pour les personnes physiques
FISCALITE
<ul style="list-style-type: none">- Epargne non réglementée – Livret soumis à la fiscalité

Pour aller plus loin – chiffres et définitions

L'inclusion bancaire

La Banque de France définit l'inclusion bancaire de la façon suivante :

« L'inclusion bancaire permet à une personne physique d'accéder durablement à des produits et services bancaires adaptés à ses besoins de les utiliser. Même si, aujourd'hui, l'accès aux services bancaires est largement assuré, mais il doit l'être aussi, dans des conditions appropriées, pour les clients en situation de fragilité financière. »

Quelques chiffres¹ :

- **2.4 millions** de clients en situation de fragilité financière recensés
- Environ **500 000 personnes** n'ont pas accès au système financier.

L'épargne solidaire

L'épargne solidaire consiste à investir son épargne dans des activités à utilité sociale ou environnementale relevant de l'économie sociale et solidaire tels que l'insertion, l'accompagnement social, l'accès au logement, les microcrédits aux particuliers ou aux TPE, le financement de certaines PME, l'environnement, le commerce équitable, le développement durable, l'entrepreneuriat dans les pays en développement...

Quelques chiffres² pour l'année 2016 en France :

- 1,3 milliard d'euros déposés sur des produits d'épargne solidaire
- 9,7 milliards d'euros d'encours total (+ 15,5 % sur un an)
- Versement de 5 millions d'euros de dons à des associations
- Génération de 280 millions d'euros de financement solidaire pour des projets sociaux ou environnementaux.

Qu'est-ce que la micro épargne ?

On peut définir la micro épargne comme une réserve d'argent constituée de petites sommes qui n'ont pas été consommées, ni par les dépenses contraintes, ni par les dépenses quotidiennes. Elles auraient été invisibles si elles n'étaient pas mises de côté. Grâce à ces micro-économies se constitue la micro épargne.

Un peu d'histoire

La micro finance associant micro crédit et micro épargne est largement inspirée des Mutuelles de solidarité (ou MuSo) africaines qui sont des outils de financement populaire et des groupes d'entraide.

Né au Sénégal en 1995, ce système de caisses inspiré de la tontine permet une accumulation de l'épargne, des octrois de crédits adaptés aux besoins, l'accès à une caisse de prévoyance et à des financements externes (symboliquement représentés par des caisses de couleur).

Lorsque la créativité vient des pays en développement, on parle « d'innovation inversée ».

Micro épargne et microcrédit, quelle articulation ?

Microcrédit et micro épargne sont deux facettes de la microfinance. Ils peuvent contribuer, séparément ou associés, à la prévention des difficultés budgétaires et éventuellement sociales. Dans cette logique, un bénéficiaire d'un microcrédit est éligible à ce nouveau dispositif

¹Chiffres issus du Rapport annuel de l'Observatoire 2016 de la Banque de France

²Baromètre Finansol 2017